



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

Conseil de Ligue

Réunion du vendredi 5 mai 2017 à 19h00 à Villeurbanne

Président BARBET Bernard.

Président délégué NOLORGUES Vincent.

Présents ALBAN Bernard, ALLARD Denis, AMADUBLE Philippe, ANSELME Didier, AURIAC Claude, BEGON Yves, BELISSANT Patrick, CHAMPEIL André, CONSTANCIAS Nicole, DEFOUR Jean-Pierre, DELOLME Thierry, DEPIT Gregory, DRESCOT Dominique, FOURNEL Raymond, GOURMAND Roland, JURY Lilian, LONGERE Pierre, LUC Eric, MARCE Christian, MEYER Arsène, MICHALLET Paul, MILVAQUE Jean-Claude, MORNAND André, PARENT Pascal, POITEVIN Guy, PRAT Roger, RAYMOND Jacques, SAEZ Gérard, SALZA Jean-Marc, THINLOT Daniel, VALLET Jean-François, VANTAL Jacques, ZUCHELLO Serge.

Assistent COQUET Méline, DEFAY Richard, DEGRANGE Jean-Michel, DI IORIO Sylvie, MEZURE Jean-François, MROZEK Sébastien, PION Richard, REYNAUD Raphaël.

Excusés HARIZA Abtisssem, JANNET Jean-François, JUILLARD Stéphane, MUFFAT-JOLY Michel, RAYMOND Didier, SEUX Roland.

-----o---oOo---o-----

ORDRE DU JOUR

1. Informations du Président et du Président délégué (B. Barbet – V. Nologues).
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil de Ligue du 1^{er} avril 2017 (B. Barbet).
3. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau Plénier du 18 avril 2017 (B. Barbet).
4. Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 18 juin 2017 (B. Barbet) :
 - Proposition des textes.
 - Retour sur les travaux du Groupe de Travail du 2 mai 2017 sur les compétitions de jeunes.
5. Point Tola Vologe (B. Barbet).
6. Assemblée Générale de la LFA (B. Barbet) :
 - Présentation programme de la liste candidate.
 - Choix de vote.
 - Présentation des candidatures du Collège des autres acteurs.
 - Textes présentés à la réunion des Collèges du 13 mai.
7. Dossiers juridiques (B. Barbet, M. Coquet).
 - Réponse Comex sur la requête de Thonon Evian Savoie FC.
8. Points divers :
 - Prix tablettes FMI pour la saison 2016/2017 (secteur ex-Rhône-Alpes).
 - Réflexion sur la ou les possibilités de dissolution « à l'amiable » d'une fusion.
 - Labels Jeunes.
9. Questions diverses :
 - Gérard SAEZ :
 - a. Candidatures médecins fédéraux.
 - Bernard BARBET :
 - b. Candidature représentant U2C2F aux jurys BMF et BEF 2017-2018.
 - c. Candidature U2C2F : commission statut des éducateurs.

- Jean-Marc SALZA :
 - d. Candidats FFF
 - e. Nomination arbitres de Ligue
- Pascal PARENT :
 - f. Retrait du Label Jeunes.

Ouverture par le Président Bernard BARBET :

« Je vous remercie toutes et tous pour votre présence à ce Conseil de Ligue programmé exceptionnellement un vendredi soir, je présente les excuses de Abtisssem HARIZA, Jean-François JANNET, Stéphane JUILLARD, Michel MUFFAT JOLY, Didier RAYMOND et Roland SEUX et j'ai le plaisir d'accueillir Joël MALIN le Président Délégué du District de l'Ain. Je renouvelle nos plus sincères condoléances à Abtisssem HARIZA (membre du Conseil de Ligue) et à Naïma GUYARD (responsable du service licences) pour le décès de leur maman, à Sylvie LAPIERRE (service licences) pour, elle aussi, le décès de sa maman et à l'ES CHILLY pour le décès de Christian MUGNIER, fils de Noël MUGNIER, Président. La période qui vient de s'écouler a été marquée par plusieurs événements délicats :

Dossier du club de l'AS Surieux Echirolles :

Ce dossier où la Ligue demande simplement le respect de l'article 8 de ses Statuts a déclenché beaucoup de réactions, notamment par médias interposés, où la Ligue et son Président sont accusés de faire de la discrimination. La LAuRAFoot a reçu le soutien du président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, lequel a par ailleurs prévenu par communiqué que « lors de la prochaine commission permanente du mois de mai, la Région fera voter sa nouvelle grille de critères dans son conventionnement avec les ligues et comités sportifs régionaux. Ces nouveaux critères conditionneront tout conventionnement au strict respect de la laïcité et au refus de toute forme de communautarisme dans les actions menées par ces structures ». Une partie des difficultés a pour source le fait qu'au niveau professionnel, les gestes religieux ne sont pas sanctionnés et aussi celui d'avoir pu porter le voile depuis le début de saison.

J'appelle l'ensemble de la LAuRAFoot et l'ensemble de ses Districts à veiller scrupuleusement au respect de cet article fondamental de nos statuts et à sanctionner tous les contrevenants.

Implication de membres de la Ligue dans des dossiers disciplinaires :

Nous avons deux dossiers disciplinaires qui concernent des membres de la Ligue : je ne peux vous donner d'informations précises à ce sujet car l'un n'est pas encore traité et l'autre a fait l'objet d'une mise en délibéré donc je ne souhaite surtout pas interférer sur la décision des Commissions de Discipline. Néanmoins je souhaite que les personnes concernées soient traitées comme les autres et qu'il n'y ait pas de passe-droit ; ensuite si ces personnes sont sanctionnées et suspendues, je demanderai qu'elles soient exclues. Je vous demanderai bien évidemment l'absolue confidentialité et si les décisions ne sont pas prises lors de la parution du compte-rendu de ce Conseil de Ligue, nous ne les ferons pas paraître.».

[1. Informations du Président et du Président délégué \(B. Barbet – V. Nolorgues\).](#)

Bernard BARBET :

Effectifs au 29/04/2017 :

RHONE-ALPES						
	2015-2016 Fin de saison	2015-2016 Date à Date	2016-2017 Date à Date	Ecart Date à Date	Ecart Date à Date	
Nouvelles	54 496	54 470	59 380	4 910	109,01%	9,01%
Renouvel.	127 013	127 009	126 884	-125	99,90%	-0,10%
Chgt Club	19 681	19 680	19 764	84	100,43%	0,43%
	201 190	201 159	206 028	4 869	102,42%	2,42%
			4 838	102,40%		

AUVERGNE

	2015-2016 <i>Fin de saison</i>	2015-2016 <i>Date à Date</i>	2016-2017 <i>Date à Date</i>	<i>Ecart</i> <i>Date à Date</i>	<i>Ecart</i> <i>Date à Date</i>	
Nouvelles	11 742	11 734	13 299	1 565	113,34%	13,34%
Renouvel.	34 025	34 021	33 733	-288	99,15%	-0,85%
Chgt Club	5 241	5 241	4 968	-273	94,79%	-5,21%
	51 008	50 996	52 000	1 004	101,97%	1,97%
			992	101,94%		

LAuRA

	2015-2016 <i>Fin de saison</i>	2015-2016 <i>Date à Date</i>	2016-2017 <i>Date à Date</i>	<i>Ecart</i> <i>Date à Date</i>	<i>Ecart</i> <i>Date à Date</i>	
Nouvelles	66 238	66 204	72 679	6 475	109,78%	9,78%
Renouvel.	161 038	161 030	160 617	-413	99,74%	-0,26%
Chgt Club	24 922	24 921	24 732	-189	99,24%	-0,76%
	252 198	252 155	258 028	5 873	102,33%	2,33%
			5 830	102,31%		

Les Districts :

<i>Districts</i>	2015-2016	2015-2016 <i>Date à Date</i>	2016-2017 <i>Date à Date</i>	<i>Ecart</i> <i>Date à Date</i>	<i>Pourcentage</i> <i>Date à Date</i>
Ain	18846	18 842	19 555	713	103,78%
Allier	13833	13 832	13 987	155	101,12%
Cantal	6720	6 713	6 685	- 28	99,58%
Isère	31319	31 319	32 354	1 035	103,30%
Drôme Ardèche	28197	28 196	28 981	785	102,78%
Loire	32019	32 018	32 367	349	101,09%
Haute Loire	10240	10 237	10 623	386	103,77%
Puy de Dome	20080	20 079	20 572	493	102,46%
Lyon et Rhône	52118	52 119	53 287	1 168	102,24%
Savoie	10590	10 586	11 158	572	105,40%
Hte Savoie P Gex	27477	27 470	27 735	265	100,96%

PIF	268 070	268 070
	206 028	
LAuRA	52 000	258 028
	160 428	
Hts France	71 698	232 126
	92 320	
	45 474	
Grand Est	87 667	225 461
	95 474	
Nlle Aquit	93 648	189 122

	73 212	
Occitanie	98 089	171 301
	43 099	
Pays de Loire	123 727	166 826
Bretagne	151 431	151 431
	51 231	
Normandie	62 813	114 044
Méditerranée	113 401	113 401
	51 462	
BFC	46 173	97 635
CVL	88 089	88 089
Corse	9 730	9 730
		2 085 264

Plénière CRCC le 4 avril à 17h30 à Villeurbanne :

Réunion avec la participation des responsables CRCC de l'ex-Auvergne.

Présentation des méthodes de travail et des résultats.

Peu de clubs sont en difficulté.

Politique du Foot en milieu scolaire et universitaire le 7 avril à 17h00 à Cournon :

Très bonne participation à cette réunion bien présentée qui a refait l'historique de cette politique.

Le souhait d'un PEFA en Auvergne, tel que projeté, devra, au minimum, s'inscrire dans la politique globale de la LAuRAFoot et faire l'objet d'une sérieuse étude de bien-fondé et de réalisme financier.

Spinpart le 24 avril à 9h00 à Villeurbanne :

Participants : Vincent Nologues, Jean-Claude Milvaque, Daniel Thinlot, Richard Defay, Jean-François Mezure, Bernard Barbet et 2 personnes de Spinpart : Carole Benaïm et Pierre Constantin.

Spinpart : organisme financé par la FFF pour accompagner les Ligues dans la finalisation des fusions.

Définir l'organisation administrative et la mise en mouvement des salariés.

Prochaines étapes :

Rencontrer les membres des commissions pour savoir qui continue et qui souhaite s'arrêter.

Objectif : 9 juin définir les commissions urgentes pour 2017-2018 et poursuivre début juillet pour les autres.

Région Auvergne-Rhône-Alpes le 25 avril à Lyon :

Avec Richard DEFAY, rencontre de Marie-Camille REY vice-Présidente en charge des sports pour le montage de la subvention de Tola Vologe.

Plutôt en bonne voie avec un engagement du Président Laurent WAUQUIEZ.

Installation du Puy de Dôme dans les locaux de l'ex-Ligue d'Auvergne à Cournon :

Entretien entre MM. Bernard Barbet, Vincent Nologues, Jaques Vantal et André Champeil pour validation de l'opération d'achat d'une partie du siège de Cournon pour installation du District du Puy de Dôme dans les locaux.

Accord trouvé sur les montants. Bonne opération pour chacune des parties.

Collège des Présidents le 5 Mai 2017 à Villeurbanne :

3 sujets :

- Retour sur les flux financiers entre la Ligue et les Districts pour la saison 2017/2018.
- Contrats d'objectifs 2016/2017. Reconduction par la LFA des mêmes subventions que la saison précédente.
- Présentation par Pierre Berthaud d'un projet de régionalisation de la formation :

Les aspects administratifs et comptables de la formation sont entièrement régionalisés en ex-Auvergne mais pas en ex-Rhône-Alpes.

Personne ne nie l'intérêt d'une telle régionalisation mais il reste encore quelques divergences sur certains points.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil de Ligue du 1er avril 2017 (B. Barbet)

Approbation reportée au Conseil de Ligue du 29 mai 2017.

3. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Plénier du 18 avril 2017 (B. Barbet)

Approbation reportée au Bureau Plénier du 16 mai 2017.

4. Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 18 juin 2017 (B. Barbet) :

Le Président tient à féliciter l'ensemble des acteurs qui ont participé à la rédaction des textes, notamment pour leur disponibilité et leur implication.

- **Proposition des nouveaux textes.**

Suite aux nombreuses remarques des membres du Conseil de Ligue sur les textes proposés, ceux-ci seront modifiés en conséquence et soumis pour approbation définitive au Conseil de Ligue du 29 mai 2017.

- **Retour sur les travaux du Groupe de Travail sur les compétitions de jeunes du 2 mai 2017.**

Roland SEUX explique le projet de réforme sur les championnats régionaux de jeunes.

Un document de travail sera distribué en ETR afin d'être présenté ensuite aux Commissions Départementales.

5. Point Tola Volage (B. Barbet).

Plusieurs rencontres avec les architectes.

Beaucoup de difficultés à obtenir des devis détaillés, ce qui nous empêche d'avancer et nous permettrait pourtant de faire un arbitrage si besoin.

La consultation des entreprises pour les travaux commencera très prochainement.

6. Assemblée Générale de la LFA du 13 mai 2017 (B. Barbet)

Vincent Nologues :

Une seule liste est candidate.

- Présentation du programme de la liste candidate.
- Liste présentée par M. Marc DEBARBAT :

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
N°1 Président	DEBARBAT	Marc
N°2	NOLORGUES	Vincent
N°3	GUYOT de CAILA	Philip
N°4	CERVEAU	Jacky
N°5	KUNTZ	Jocelyne
N°6	TERRONI	Marie-Christine
N°7	DAUPHIN	Jean-Louis
N°8	GUIBERT	Pierre
N°9	LE YONDRE	Philippe

Projet :

Simplification des relations LFA/Ligues/Districts.

Trier les projets mis en place car on ne peut pas demander la même chose à tous les Districts.

Simplifier la vie de tout le monde avec équité, honnêteté et transparence.

Concernant les candidatures à l'élection du Collège des autres acteurs du Football Amateur :

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Qualité</i>
EMMANUELLI	Antoine	Dirigeant d'un club de National
MANCINO	Antoine	Dirigeant d'un club de CFA
BERNARD HERVE	Pierric	Dirigeant d'un club de CFA2
FORNARELLI	Christian	Dirigeant d'un club de CFA2
MARTY	Max	Dirigeant d'un club de D2 Féminine
BEN NACEUR	Sassi	Dirigeant d'un club de D1 Futsal
BOUFRAINE	Kamal	Dirigeant d'un club de D1 Futsal
SABANI	Jean-Pierre	Dirigeant d'un club de D1 Futsal
OLIVEAU	Christian	Dirigeant d'un club engagé en CNFE
CORTIAL	Patrick	Représentant des éducateurs
HAUSSLER	Jean-Luc	Représentant des éducateurs
HAZIRAJ	Sonia	Représentant des éducateurs
BARBIER	Christophe	Représentant des arbitres
BIZEUL	Thomas	Représentant des arbitres
CYGAN	Nadine	Représentant des arbitres
GARCIA	Sofia	Représentant des arbitres
LANIER	Jérôme	Représentant des arbitres
LE GARREC	Germain	Représentant des arbitres
LLEWELLYN	Anthony	Représentant des arbitres
RAMETTA	Fioramento	Représentant des arbitres

- Discussion sur les textes qui seront présentés à la réunion des collègues du 13 mai 2017. Pascal Parent donne les motivations et explications sur les modifications apportées au Statut de l'Arbitrage. Il souhaite un changement de nom concernant le championnat de DISTRICT, actuellement championnat DEPARTEMENTAL dans les Règlements Généraux de la Ligue.

7. Dossiers juridiques (B. Barbet, M. Coquet)

- **Réponse COMEX sur la requête de Thonon Evian Savoie FC (TES FC).**
Après la liquidation judiciaire d'Evian Thonon Gaillard FC, le nouveau club du TES FC auquel les droits sportifs des équipes de jeunes ont été transférés, a demandé l'autorisation de la LAuRAFoot pour engager une équipe Senior au niveau R1 la saison prochaine.
Suite à cette demande, le Conseil de Ligue a interrogé le COMEX de la FFF qui lui a suggéré dans un courrier du 26 avril 2017 de faire voter l'Assemblée Générale de la Ligue sur ce point actant le fait que le TES FC sera directement intégré à un niveau Ligue et qu'il y aura une descente supplémentaire dans cette poule à l'issue de la saison 2017/2018 et ainsi de suite en cascade.
➔ **Le Conseil de Ligue valide la proposition du COMEX et décide de faire voter l'intégration du TES FC en Régional 2 lors de la prochaine Assemblée Générale de la Ligue du 18 juin 2017.**

- **Points sur les projets de Groupements et de Fusions :**

➤ **PROJETS DE GROUPEMENTS :**

« GROUPEMENT ARENTHON – SCIENTRIER – PERS JUSSY JEUNES (ASPJJ) » – licenciés U13 à U19 :

Pris connaissance du projet de création d'un groupement de jeunes U13 à U19 pour la saison 2017/2018, rattaché au District de Haute-Savoie Pays de Gex, et comprenant les clubs suivants :

- US PERS JUSSIENNE – 521963
- FC ARENTHON-SCIENTRIER – 553692

Considérant que le District de Haute-Savoie Pays de Gex est **favorable** à la création dudit groupement, Après analyse du projet de groupement présenté par les clubs,

Le Conseil de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes valide à l'unanimité le projet du GROUPEMENT ARENTHON - SCIENTRIER – PERS JUSSY JEUNES.

L'homologation définitive du groupement est toutefois subordonnée à la production, avant le 1^{er} juin 2017, en double exemplaire, par l'intermédiaire du District :

- des P.V. des Assemblées Générales des clubs ayant décidé d'adhérer au groupement,
- de la Convention-type dûment complétée et signée,
- du dossier d'affiliation du groupement dûment complété et signé.

« GROUPEMENT FC HAUTE TARENTEISE / ES TARENTEISE » – licenciées U5 F à U19 F :

Pris connaissance du projet de création d'un groupement de jeunes U5 F à U19 F pour la saison 2017/2018, rattaché au District de Savoie, et comprenant les clubs suivants :

- FC HAUTE TARENTEISE – 551562
- ES TARENTEISE – 552674

Considérant que le District de Savoie est **favorable** à la création dudit groupement,

Après analyse du projet de groupement présenté par les clubs,

Le Conseil de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes valide à l'unanimité le projet du GROUPEMENT du FC HAUTE TARENTEISE et de l'ES TARENTEISE.

L'homologation définitive du groupement est toutefois subordonnée à la production, avant le 1^{er} juin 2017, en double exemplaire, par l'intermédiaire du District :

- des P.V. des Assemblées Générales des clubs ayant décidé d'adhérer au groupement,
- de la Convention-type dûment complétée et signée,
- du dossier d'affiliation du groupement dûment complété et signé.

➤ **PROJETS DE FUSIONS :**

Pris connaissance des projets de fusion suivants pour la saison 2017/2018 :

Pour le District de l'Ain :

- US JASSANS RIOTTIER – 504501
- ET. S. FRANS – 517790

Pour le District de l'Allier :

- CO ART DE LA COTE COMMENTRY – 516328
- US POP COMMENTRYENNE – 506252

- US SEUILLET ST GERANDAISE – 581283
- REV. S. MAGNETOIS – 523000

- FC DE BEZENET – 506238
- US DE DOYET – 510832

- AS MONTMARALTOISE F. – 547138
- CS VILLEFRANCHOIS – 518519

- C. AM. SAULCETOIS – 532518
- US LE THEIL – 519063

- AM. S. TREVOLOISE – 523748
- AM. S. VILLENEUVOISE – 516919

- AS MARCILLATOISE – 517712
- FC PIONSAT ST HILAIRE – 548387

Pour le District du Cantal :

- AS DOIRE-BERTRANDE – 541422
- US ASPRE MARONNE – 545362

Pour le District Drôme Ardèche :

- O. MONTELEGER – 537991
- US BEAUMONTOISE VALENCE – 504363

Pour le District de l'Isère :

ASJ FOOTBALLEURS DOMENOIS – 521966
FC VERSOUD – 504450

Pour le District de la Loire :

FC LA PACAUDIERE – 517783
AS CHANGYNOISE – 526335

Pour le District de Lyon et du Rhône :

JA D'HEYRIEUX - 504451
CO CHANDIEU – 504369

Pour le District du Puy de Dôme :

US MENATOISE – 519532
AM. S. NEUF EGLISE – 512569

FOY. RUR J. EDUC. POP. BLOT L'EGLISE – 531164
FC CHARBONNIERES LES VIEILLES – 539321

US LES MARTRES D'ARTIERES – 511646
LUSSAT FOOT – 553704

Considérant que les Districts concernés sont favorables à la réalisation des fusions précitées ;
Considérant que les clubs précités ont chacun une situation financière nette et équilibrée ;
Considérant que la distance séparant les sièges des clubs constitutifs de chacun des projets de fusion est inférieure à 15 km ;
Après analyse des projets de fusion présentés par les clubs ;

Par conséquent, le Conseil de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes émet un avis favorable à la réalisation de chacun des projets de fusion précités.

L'homologation définitive des nouveaux clubs par le COMEX est toutefois subordonnée à la production à la LAuRAFoot, avant le 1^{er} juillet 2017, en double exemplaire sur papier libre de :

- l'imprimé d'Affiliation du nouveau club **visé par le District concerné**
- les P.V. des A.G. des clubs, régulièrement convoqués, ayant décidé leur dissolution
- les récépissés de radiation en préfecture des anciens clubs
- le P.V. de l'A.G. constitutive de la nouvelle association
- les statuts de l'association et la composition de son Comité
- le récépissé de déclaration en préfecture.

FUSION INTERLIGUES :

Pris connaissance du projet de fusion entre les clubs suivants pour la saison 2017/2018 :

ET. S. GRIGNAN – 515258
AS DROME PROVENCE – 524546

Considérant que l'ET. S. GRIGNAN évolue au sein du District Drôme Ardèche et que l'AS DROME PROVENCE évolue au sein du District Rhône Durance,

Qu'ainsi, deux Districts sont concernés par cette fusion mais également deux Ligues régionales ;

Considérant que les deux clubs souhaitent que le club issu de la fusion soit rattaché au District Drôme Ardèche de Football ;

Attendu que l'article 39 des Règlements Généraux de la FFF prévoit qu'une fusion ne peut être réalisée qu'entre deux ou plusieurs clubs d'un même District, sauf exception accordée par la Ligue Régionale ;

Considérant que les Districts Drôme Ardèche et Rhône Durance ainsi que la Ligue Méditerranée de Football ont donné leur **avis favorable** à la réalisation de cette fusion sur le territoire de la Drôme Ardèche ;

Considérant que les clubs précités ont chacun une situation financière nette et équilibrée ;

Considérant que la distance séparant les sièges des clubs constitutifs du projet de fusion est inférieure à 15 km ;

Après analyse du projet de fusion présenté par les clubs ;

Le Conseil de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes émet un avis favorable à la réalisation du projet de fusion entre l'ET. S. GRIGNAN et l'AS DROME PROVENCE.

L'homologation définitive du nouveau club par le COMEX est toutefois subordonnée à la production à la LAuRAFoot, avant le 1^{er} juillet 2017, en double exemplaire sur papier libre de :

- l'imprimé d'Affiliation du nouveau club **visé par le District concerné**
- les P.V. des A.G. des clubs, régulièrement convoqués, ayant décidé leur dissolution
- les récépissés de radiation en préfecture des anciens clubs
- le P.V. de l'A.G. constitutive de la nouvelle association
- les statuts de l'association et la composition de son Comité
- le récépissé de déclaration en préfecture.

DEMANDE DE FUSION ENTRE LES CLUBS DU C. OMNISPORTS LA RIVIERE ET DE SAINTE UNITED 2016 :

Pris connaissance du pré-projet de fusion entre le C. OMNISPORTS LA RIVIERE (580450) et le SAINTE UNITED 2016 (581623) pour la saison 2017/2018 ;

Considérant que lesdits clubs n'ont pas fait parvenir leur projet définitif de fusion avant le 1^{er} mai 2017 à la Ligue, comme cela leur avait été demandé,

Que les membres du Conseil de Ligue n'ont donc pas pu prendre connaissance des motivations des deux clubs et des objectifs de cette fusion ;

Considérant par ailleurs **l'avis défavorable du District de la Loire** quant à la réalisation de cette fusion ;

Par conséquent, le Conseil de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes émet un avis défavorable à la réalisation du projet de fusion entre le C. OMNISPORTS LA RIVIERE et le SAINTE UNITED 2016 pour la saison 2017/2018.

8. Points divers :

- **Prix tablettes FMI pour la saison 2016/2017 (secteur ex-Rhône-Alpes).**

Richard DEFAY indique que suite à l'attribution de l'aide financière de la Région sur ce dossier en 2016 et en fonction du nombre de tablettes plus important distribué lors de cette saison 2016/2017, le coût d'une tablette en 2016/2017 passe à 100,20 € (1/3 : 33,40 €) au lieu des 82,57 € (1/3 : 27,52 €) en 2015/2016.

Les 2/3 seront facturés aux Districts, à charge pour ces derniers de refacturer les clubs en fonction des aides locales reçues ou non.

- **Réflexion sur la ou les possibilités de dissolution « à l'amiable » d'une fusion.**

Cela n'est pas prévu par les textes fédéraux actuellement.

L'article 39 des Règlements Généraux de la FFF prévoit que « *la dissolution ultérieure d'un club né d'une fusion voit la disparition pure et simple de ce club et ne peut en aucun cas donner lieu à une reprise en compte des clubs dissous lors de la fusion* ».

La dissolution d'une fusion ne peut donc entraîner la reprise des anciens clubs. De nouveaux clubs doivent être créés et les règles relatives aux nouveaux clubs doivent s'appliquer. Autrement dit, bien qu'il y ait accord entre les deux clubs sur la répartition des équipes entre eux, celles des nouveaux clubs qui seront nouvellement engagées devront repartir au niveau le plus bas en début de saison.

Cette problématique règlementaire sera remontée à la FFF par MM. Nologues et Parent.

- **Labels Jeunes.**

Patrick Belissant informe que la Commission qui labellise les clubs fédéraux reste à ce-jour sans réponse d'un club.

9. Questions diverses :

- **Gérard SAEZ** : candidatures pour devenir médecin fédéral de
 - Dr. Maurice Champion, District Drôme-Ardèche.
 - Dr. Jean-François Luciani, District de Lyon et du Rhône.

➔ **Le Conseil de Ligue valide ces candidatures.**

- **Bernard BARBET** : courrier U2C2F, propositions :
 - **Jury BMF et BEF** : M. Christophe Duverne (Isère).
 - **Statut des éducateurs** : M. Roger Aymard (Hte-Loire).

➔ **Le Conseil de Ligue valide ces propositions.**

- **Jean-Marc SALZA** :

Concernant l'ex-ligue Rhône-Alpes, nomination arbitres de Ligue :

Sont admis au titre de Jeune Arbitre de Ligue les candidats dont les noms suivent :

- **Ain** : ABBES Zinedine
- **Drôme-Ardèche** : LERMET Tim, MONTALBANO Nicolas

- **Isère** : PETERLE Bastien
- **Loire** : ARIFY Ines, KOCA Yasin, MANFROI Sulyvan
- **Lyon et Rhône** : AOUISSI Yanisse, DEL PINO Noe, DELL'UNTO Hugo, KHARCHI Zakarya, MAURY Maxence
- **Savoie** : KOCA Tolgahan
- **Haute-Savoie Pays de Gex** : DE QUARTI Dario, DECOUT Axel, MASSON Alexis, VIGOUROUX Guenole
- **Section Sportive Arbitrage Villeurbanne** : GUESSOUM Oussama (Loire), LAIMENE Bilal (Lyon et du Rhône), RAMEL Theo (Haute-Savoie Pays de Gex)

Sont admis au titre d'Arbitre Assistant de Ligue Senior les candidats dont les noms suivent :

- **Loire** : BENLOUNIS Antar
- **Lyon et Rhône** : LABYB Yassine

Sont admis au titre d'Arbitre de Ligue Senior les candidats dont les noms suivent :

- **Drôme-Ardèche** : MLYNARCZYK Adrien, MORENO David
- **Isère** : DOS SANTOS Florian, FERNANDES Mathieu, LE BLANC Camille
- **Loire** : CHASSAGNE Nicolas
- **Lyon et Rhône** : DA SILVA Steve, VIGIER Romain
- **Haute-Savoie Pays de Gex** : SALHI Malek

CANDIDATS F4

Nicolas BROTONS (38), Ryad BEGHIDJA (38) et Valentin OUGIER (73) seront présentés.

CANDIDATS FEDERAUX FUTSAL

Toufik AIT HAMMOU (69) et Benoit CHANDELIER (69) seront présentés.

CANDIDATS JAF

Les JA suivants sont admis à suivre la préparation finale avant sélection définitive en fonction des résultats de la préparation :

Quota Ligue :

VIGOUROUX	GUENOLE	07/03/2000	JAL	HSPG
DE QUARTI	DARIO	02/11/1999	JAL	HSPG
DEL PINO	NOE	09/09/1998	JAL	LYON & R

Quota SSFA :

MOUSTIER	BENJAMIN	29/03/2000	JAL	SSFA VAL DA
GUESSOUM	OUSSAMA	27/09/2000	JAL	SSFA VIL LOIRE
LAIMENE	BILAL	31/05/1999	JAL	SSFA VIL LYON & R

➔ **Le Conseil de Ligue valide ces nominations.**

- **Sébastien MROZEK :**

Concernant l'ex-ligue Auvergne :

1. Félicitations à Amir HABLES et Baptiste BORDES pour leur réussite à l'examen pratique JAF ;
2. Regrets et déception pour Raphaël ROUMY qui n'a pas été retenu parmi les futurs arbitres F4 ;
3. En pièce jointe, les résultats des exercices théoriques du stage interligues de mars 2017 ;
4. Circulaire de la CFA concernant l'organisation du N3 l'an prochain : la prévision de désignation des arbitres limitant à 100 kms maximum le déplacement aller sera irréaliste pour certaines rencontres. Par exemple, à AURILLAC, nous ne pourrions pas désigner d'arbitre appartenant aux catégories mentionnées. Il en sera de même pour d'autres clubs de N3 si on ne veut pas envoyer presque toujours les mêmes arbitres dans les mêmes clubs.

Les résultats des concours pratiques pour les différents titres d'arbitre de la fédération sont parus le 28 avril dernier. L'ex-CRA Auvergne enregistre les réussites d'Amir HABLES (12^{ème} /57) et Baptiste BORDES (23^{ème}) au concours de Jeune Arbitre de la Fédération.

Ils sont à féliciter et seront reversés, la saison prochaine, dans la catégorie Arbitre Régional 2, comme stipulé dans le Statut de l'Arbitrage.

En revanche, nous faisons part de nos regrets et de notre déception pour Raphaël ROUMY qui n'a pas été retenu parmi les futurs arbitres F4. Nous l'encourageons à persister dans ses efforts et tenter de se représenter dans un proche avenir. Il faut avouer que la DTA n'a retenu cette année que 5 candidats F4 sur les 17 admis à se présenter sur le terrain cette saison.

Le stage Interligues de mars 2017 a obtenu les satisfecit des instances fédérales tant du point de vue de la qualité des différents candidats que de l'organisation et la logistique. Il faut aussi relever les résultats très encourageants aux différents tests théoriques, dans l'optique du concours F4, de cette fin de saison de Raphaël ROUMY (1^{er} /97), Aldric CHANCIOUX (3^{ème}), Mickaël BENALOUANE (13^{ème}), Tawbane KANI (14^{ème}) et Anthony PLANE (16^{ème}).

Remerciements tout particulièrement à Philippe AMADUBLE, membre du Conseil de Ligue, pour son intervention et son soutien précieux lors de l'utilisation du Complexe Sportif de la Gauthière.

En revanche, après avoir pris connaissance de la circulaire de la CFA concernant l'organisation du N3 l'an prochain, en particulier, des limitations kilométriques prévues (100 kms maximum pour le déplacement aller), il sera compliqué, voire irréalisable, de désigner des arbitres centraux appartenant à la nouvelle catégorie « Arbitre Elite » pour les clubs excentrés comme AURILLAC. Dans le meilleur des cas, les responsables des désignations risquent de faire appel aux mêmes arbitres entrant dans ces critères de distance. A terme, cela risque d'entraîner une lassitude chez les arbitres, mais aussi dans les clubs concernés.

Commission Fédérale des Arbitres - Direction Technique de l'Arbitrage								
Saison 2016-2017								
Stage Inter-Ligues - Mars 2017 - Classement Arbitres Potentiels F4								
LIGUE	THEORIE					Rang	Remarque	
	Quest. sur 40	Test Vid. sur 50	Total sur 90	Rapport sur 10	Total sur 100			
ROUMY Raphaël	AUVERGNE	35,50	37,50	73,00	8,50	81,50	1	
CHANCIOUX Aldric	AUVERGNE	30,75	30,50	61,25	9,00	70,25	3	
BENALOUANE Mickaël	AUVERGNE	29,00	28,00	57,00	6,50	63,50	13	
KANI Tawbane	AUVERGNE	27,75	29,00	56,75	6,50	63,25	14	
PLANE Anthony	AUVERGNE	24,25	30,25	54,50	7,50	62,00	16	
Moyennes		23,11	22,82	43,46	6,18	49,33		

Commission Fédérale des Arbitres - Direction Technique de l'Arbitrage								
Saison 2016-2017								
Stage Inter-Ligues - Mars 2017 - Classement Arbitres Potentielles FFF Fém.								
Nom Prénom	LIGUE	THEORIE				Rang	Remarque	
		Quest. sur 40	Test Ang. sur 10	Total sur 50	Rapport sur 10			Total sur 60
PERRET Lauren	AUVERGNE	19,50	4,50	24,00	6,00	30,00	6	
Moyennes		19,83	5,14	23,16	5,75	28,39		

- **Pascal Parent** : Label.

Suite à la situation de clubs labellisés ayant commis une ou des infraction(s) disciplinaire(s), le Bureau Plénier a confié à Pascal Parent, l'élaboration d'un barème qui consisterait à suspendre ou à retirer, ou à ne pas octroyer un label, en fonction de faits graves qui pourraient être commis dans un club en cours de labellisation ou déjà labellisé.

- ➔ **Avis favorable du Conseil de Ligue du Barème proposé par Pascal PARENT. Ce dernier sera soumis à la Commission Régionale pour avis.**

Le Président Bernard BARBET rappelle qu'un Règlement du Label Jeune existe et permet de remettre en cause ce Label en cas d'événements remettant en cause le projet du club (exemple : sanctions disciplinaires importantes).

-----o---oOo---o-----

Le Président informe que le prochain Conseil de Ligue du 29 mai 2017 aura lieu à 18h00 à Villeurbanne.

La séance est levée à 00h10.

Le Président,

Le Président Délégué,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Vincent NOLORGUES

Pierre LONGERE